

Commune de Donzenac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 0015-08/2023

SEANCE DU 21 AOÛT 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-et-un août, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de Donzenac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Donzenac, sous la présidence de Monsieur Yves LAPORTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 août 2023

Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : Vingt-trois

- présents : Seize

- pouvoir : Un (de BURGEVIN François à MONTEIL Michel)

- votants : Dix-sept

Présents : LAPORTE Yves - VALADAS Yolande - CHEVREUIL Jean-François - SICARD François - CONJAT Annette - REPARAT Fabrice - DUMAS Michelle - FANTOU Joël - CHANTALAT-DOULCET Annabelle - FRONTY Alain - CRUNELLE-ROCHE Pascale - GRIFFON Evelyne - MONTEIL Michel - CANOU Daniel - DEYZAC Rozalia - BESANGER Louis

Absent(s) excusé(s) : DUTOIT Pauline - O'CARROLL Ciara - BURGEVIN François - FARIGOULE Claire - LAROZE Thierry - POUCH Laurent - DUFOUR-LARIDAN Nicole

Secrétaire : SICARD François

Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural

Vu la demande présentée par Mme Isabelle Estorges concernant l'aliénation à son profit d'une partie du chemin rural traversant sa propriété, cadastrée section BK n° 46 et 47, sise 535 route de Lavaud, à Donzenac :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le lancement d'une enquête publique ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents et lui donne tous pouvoirs nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vu pour extrait certifié conforme
Donzenac, le 21 août 2023

Le Maire,
Yves Laporte



REÇU EN PREFECTURE

le 24/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-211907209-20230821-D_0015_08_2